



## RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

### **respect\_NFI Photo Challenge 2023**

#### **Partir à l'aventure en bus, en train et à vélo : ton voyage à la découverte de l'authentique**

##### **Organisateur du concours et gestion**

Internationale des Amis de la Nature  
Viktoriagasse 6/1  
1150 Wien

##### **Qui peut participer ?**

Seules des personnes âgées de 18 ans et plus, qui sont elles-mêmes les auteurs des photos, sont autorisées à participer et à présenter leurs photos. Les employé/es de l'organisateur du concours ne sont pas autorisé/e/s à participer.

La voie judiciaire est exclue, notamment en ce qui concerne la désignation des gagnants. Le prix ne peut pas être échangé contre de l'argent et n'est pas transmissible. Les participants lauréats de prix consentent expressément à la collecte, au traitement automatisé, à l'enregistrement sur des supports de données et à l'utilisation de leurs données personnelles par l'organisateur du concours. Ce consentement peut être révoqué à tout moment.

##### **Comment participer ?**

Le concours photo débute le 15 septembre 2023 (0h00) et se termine le 15 octobre 2023 (24h00). Des photos peuvent être soumises via le site web [www.nf-int.org/photochallenge](http://www.nf-int.org/photochallenge) (une photo par personne au maximum).

##### **Comment les gagnant/e/s seront-ils/elles désigné/es ?**

À la fin de la phase de soumission (15 octobre 2023, 24 heures), les photos seront évaluées par un jury de professionnels qui en sélectionnera les 5 meilleures. Du 20 au 31 octobre 2023 (24h), un vote public aura lieu sur les canaux de médias sociaux de l'IAN (Facebook @respect-NFI et @Naturefriends International et Instagram @respect\_nfi et @naturefriends\_international) : Les photos sélectionnées par le jury y seront publiées avec le hashtag #RespectPhotoChallenge2023.

Les photos gagnantes seront sélectionnées à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023, le classement se fera en fonction du nombre de votes.

Les gagnant/e/s seront informé/e/s avant le 10 novembre 2023.

Le/la gagnant/e sera informé/e par e-mail et devra accepter le gain au plus tard le 31 décembre 2023 et communiquer à l'organisateur les données nécessaires à la remise du prix, comme par exemple ses nom et adresse. Si le gain n'est pas accepté dans le délai imparti, le droit au gain devient caduc. Si le droit au gain devient caduc pour les raisons

susmentionnées, le gain sera réattribué à la discrétion de l'organisateur. L'information relative au gagnant/à la gagnante est sans garantie, les droits au gain ne sont pas transmissibles à d'autres personnes.

### **Droits d'auteur et d'utilisation : À quoi faut-il faire attention ?**

Les photos de personnes ne peuvent être soumises qu'à condition que les droits de la personnalité des personnes photographiées aient été respectés et que l'accord pour la publication de la photo ait été obtenu.

En participant, le/la participant/e confirme être l'auteur des photos soumises et disposer ainsi sans restrictions des droits d'utilisation des photos. Le/la participant/e confirme en outre que les photos qu'il/elle a téléchargées sont libres de droits de tiers ; en particulier, que toutes les personnes représentées reconnaissables sont d'accord avec les utilisations mentionnées et que les droits de la personnalité de tiers ne sont pas violés par ces utilisations. En participant, le/la participant/e libère l'organisateur d'éventuelles revendications de tiers.

Le/la participant/e garantit que le contenu des fichiers image transmis ne contrevient pas aux normes d'interdiction en vigueur. Les soumissions qui enfreignent la loi, qui prônent la violence, la pornographie, le racisme ou toute autre fait répréhensible, ou qui visent à manipuler le concours, seront supprimées par l'organisateur. Aucune notification ne sera envoyée en cas de suppression de photos.

En outre, l'organisateur se réserve le droit d'exclure du concours des contributions qui portent manifestement atteinte aux droits de la personnalité des personnes photographiées ou qui ont manifestement été prises sans l'accord des personnes représentées. De même, des photos nettement hors du sujet ne seront pas prises en compte.

L'organisateur se réserve aussi le droit d'exclure des photos du concours dans d'autres cas justifiés.

À condition que soient mentionnés les auteurs, les photos soumises ou des extraits de celles-ci, peuvent être utilisées par l'Internationale des Amis de la Nature pour le travail de relations publiques autour du thème « tourisme durable/voyages équitables », même indépendamment du concours photo 2023. Aucune utilisation commerciale ne sera faite des photos.

Les personnes soumettant des photos dégagent l'organisateur du concours de toute responsabilité en cas de revendications de droits d'auteur de tiers (par ex. personnes représentées). Toute utilisation par des tiers, comme le téléchargement ou d'autres publications, est interdite. L'organisateur se réserve le droit de ne pas publier des photos, ceci sans avoir à le justifier. Le téléchargement des photos sur le site [www.nf-int.org/photochallenge](http://www.nf-int.org/photochallenge) implique l'acceptation des conditions de participation au concours.

Le concours n'est pas lié à Facebook ou Instagram et n'est aucunement sponsorisé, soutenu ou organisé par Facebook ou Instagram. L'organisation destinataire des informations fournies par les participants n'est ni Facebook ni Instagram, mais l'organisateur.

La participation au concours n'est possible qu'aux conditions énoncées ici. Les participants acceptent expressément le Règlement du concours. L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de terminer le concours à tout moment, sans préavis et sans avoir à se justifier.

Clause salvatrice : Si une disposition du Règlement de participation était ou devenait caduque, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Les dispositions légales respectives entreraient en vigueur à la place des dispositions caduques ou manquantes.